AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0775
FR0000054470-FS0313

27 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2013, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juin 2013, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 4 940 309 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,43% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 1 090 720 actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital de 96 228 901 actions représentant 111 553 778 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.